

DÉCÈS D'ENFANTS CONNUS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2010-2016 - UN APERÇU

Le 20 décembre 2017

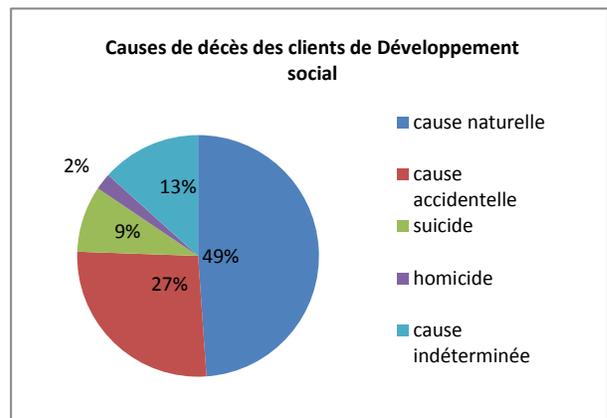
Le Comité d'examen des décès d'enfants (le Comité), qui relevait autrefois du ministère du Développement social, a été transféré au Bureau du coroner en chef en décembre 2009. Il est présidé par le coroner en chef adjoint et joue un rôle consultatif auprès du coroner en chef. Le mandat du Comité consiste à analyser les faits et les circonstances entourant le décès soudain et inattendu d'enfants du Nouveau-Brunswick qui étaient âgés de moins de 19 ans au moment de leur décès. Tous les décès d'enfants pris en charge par le ministère du Développement social ou ayant reçu des services du Ministère au cours des 12 mois précédant leur décès doivent être soumis au Comité.

De 2010 à 2016, le ministère du Développement social comptait en moyenne 17 389 enfants clients par année. Au cours de cette période, 45 enfants sont décédés alors qu'ils étaient sous la garde juridique du ministère du Développement social (2) ou qu'ils avaient reçu des services du Ministère au cours des 12 derniers mois précédant leur décès. Ce chiffre correspond à 0,4 décès par tranche de 1 000 enfants clients du Ministère chaque année.

Décès d'enfants selon la cause, 2010 à 2016								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Naturelle	1	2	5	1	3	3	7	22
Accidentelle	5	0	2	0	3	2	0	12
Suicide	1	0	0	0	1	0	2	4
Homicide	0	0	0	0	0	1	0	1
Indéterminée	0	0	0	2	0	2	2	6
Total	7	2	7	3	7	8	11	45

Parmi ces 45 décès, 32 ont fait l'objet d'une enquête du coroner. Les 13 autres étaient attribuable à une cause naturelle et ne remplissaient pas les critères de signalement au coroner aux fins d'enquête (8) ou ont eu lieu dans une autre province, auquel cas le coroner n'avait pas le pouvoir d'enquêter. Cinq décès se sont produits dans une autre province.

Le graphique suivant présente une ventilation des causes des décès d'enfants qui ont eu lieu de 2010 à 2016. Parmi ceux-ci, 22 décès étaient attribuables à une cause naturelle (49 %), 12 étaient dus à un accident (27 %), quatre étaient des suicides (9 %) et six avaient une cause indéterminée (13 %). Un seul homicide s'est produit durant cette période.



Les décès attribuables à des causes naturelles comprenaient des décès dus à des complications associées à des troubles neurologiques ou neuromusculaires (7), à des défauts génétiques et des déficiences de naissance (5), à des infections (3) et au cancer (1). Les décès accidentels ont été causés par des collisions entre véhicules motorisés ou la perte de contrôle d'un véhicule motorisé (7), des asphyxies accidentelles (2), une noyade, la consommation de drogue (1) et un incendie de structure. Les quatre suicides étaient des cas de pendaison et le seul décès par homicide découlait de blessures par arme blanche. Cinq des six enfants dont les causes du décès sont indéterminées étaient âgés de moins d'un an. Aucune cause anatomique des décès n'a pu être établie (cas de syndrome de mort subite et inattendue chez les nourrissons). Il a toutefois été déterminé que le partage de lit était un facteur de risque dans quatre cas sur cinq.

Toujours durant la période de 2010 à 2016, 27 garçons (60 %) et 18 filles (40 %) sont décédés. Ces chiffres correspondent à la division établie dans les enquêtes du coroner.

La répartition selon l'âge est présentée dans le diagramme ci-contre. Comme ce dernier le montre, le quart des décès d'enfants clients du ministère du Développement social sont survenus chez des enfants âgés de moins d'un an. Neuf décès (20 %) sont survenus chez des enfants âgés de un an à quatre ans, six décès chez des enfants âgés de cinq à neuf ans et six autres chez des enfants âgés de 10 à 14 ans. Treize décès sont survenus chez des enfants âgés de 15 à 18 ans.

Le Comité a examiné 35 décès d'enfants. Les dix décès qui n'ont pas fait l'objet d'un examen étaient dus à des causes naturelles. En vertu du mandat du Comité, et compte tenu des circonstances entourant les décès, le président a conclu qu'il n'avait pas lieu de mener un examen. Sur les 35 examens menés, 14 ont donné lieu à 26 recommandations au total. Les instances concernées ont donné suite à chacune de ces recommandations.

